

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**PLAN DE FINANCEMENT  
POLE ENFANCE HAUT CONFLENT**

Séance du 18 décembre 2023  
Dûment convoqué le 12 décembre 2023

En l'an 2023, le lundi 18 décembre 2023 à 17 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

**Présents (22)** : J-P ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, M. BLANC, P. BLANQUE, C. COLOMER, J. CORDELETTE, J.-L. DEMELIN, M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, A. HUG, J.-D. LAPORTE, A. LUNEAU, LE TAON-BARRES, F. MARTIN, P. PETITQUEUX, S. POLATO, S. PRUDENTOS, M. RIFF, P. RIU, M. SANTANACH, A. TAHOCES, G. VICENS.

**Absents (4)** : A. BOUSQUET, F. DESCLAUX, C. NOLIN, S. VAILLS.

**Pouvoirs (9)** : C. DELIAS (à M. RIFF), C. LANDRIEU (à P. CAMPS), J.-D. LAPORTE (à J.-L. LACUBE), D. MARIN (à P. BATAILLE), F. OMHASAN (à J. GARRABE-POUGET), P. PETITQUEUX (J.-P. ASTRUCH), S. POLATO (à C. COLOMER), S. PONSA (à A. LUNEAU), A. TAHOCES (à J. CORDELETTE), G. VICENS (à S. PRUDENTOS).

Secrétaire de séance : Christine COLOMER.

Acte n° : CCPC-2023352-05

**Rapport**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération du 17 juin 2019 concernant la programmation du pôle enfance Haut Conflent

**VU** la délibération du 20 janvier 2020 désignant la maîtrise d'œuvre pour la réalisation du pôle enfance Haut Conflent

**CONSIDERANT** le cadre de la création du nouveau pôle enfance Haut Conflent et de son financement , par tranche.

**CONSIDERANT** que pour obtenir l'aide notamment de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, il est nécessaire d'actualiser le plan de financement. Dans cette optique, il demande à valider le plan de financement ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture  
066-246600464-20231218-CCPC-2023352-05-DE  
Date de réception préfecture : 22/12/2023

## Plan de financement : « pôle enfance haut Conflent »

Poste de dépense	Montant	Financement	Montant	Taux/HT
Étude préalable	22 000€	Etat (préciser)	150 000€	42,85 %
Prestataires intellectuels (moe etc)	115 000€	Autofinancement	200 000€	57,15 %
Travaux ( y compris aléas et révisions)	213 000€			
<b>TOTAL ht</b>	<b>350 000€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>350 000€</b>	

### Après avoir entendu l'exposé du Président,

Il est proposé au conseil communautaire :

De valider le plan de financement actualisé du projet ci-dessus

- De solliciter tout co-financement via le dépôt de dossier de demande de subvention
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération

### Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide (à l'unanimité) :

- De solliciter tout co-financement via le dépôt de dossier de demande de subvention
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

Affiché le :

Transmis en sous-préfecture le .....

Document exécutoire à compter du .....

**Le Président,  
Pierre BATAILLE**



Accusé de réception en préfecture  
066-246600464-20231218-CCPC-2023352-05-DE  
Date de réception préfecture : 22/12/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

